tribune



☎/墨 01 41 37 84 53 snadgi-cgt.hauts-de-seine-nord@dgi.finances.gouv.fr

■ salle 325 HDI Nanterre 235 Av G. Clémenceau 92756 Nanterre cedex

Appel de l'A.G. du SNADGI-CGT 92 Nord (extraits)

ujourd'hui, les services publics et le statut, piliers de la République et de ses principes fondamentaux tels que l'égalité en droit des citoyens sur tout le territoire national sont mis en péril.

ORGANISONS-NOUS POUR LA MOBILISATION DANS L'UNITE SUR NOS REVENDICATIONS

L'assemblée générale de la section des Hautsde-Seine Nord du SNADGI-CGT s'adresse à tous les collègues et les appelle à s'organiser avec la CGT pour préparer la mobilisation générale dans l'unité sur nos revendications :

- Abandon de la RGPP. Maintien de toutes les administrations centrales et départementales. Maintien du statut général de la Fonction publique (d'Etat, hospitalière et territoriale).
- Retrait du projet de loi « sur la mobilité des fonctionnaires ».
- Rétablissement de la séparation ordonnateur comptable et de la séparation assiette recouvrement. Maintien de l'intégralité des missions fiscales, comptables et foncières au sein de la fonction publique d'Etat.
- Rétablissement du bloc foncier et du CDIF.
 Abandon de la fusion CDI-CDIF.
- Maintien des statuts particuliers impôts et trésor, non à la polyvalence.

- Respect de tous nos droits et garanties existants (congés, autorisations d'absence, mutations, affectations). Rétablissement des jours comptables.
- Maintien de toutes les implantations actuelles (HDI, trésoreries) et de leurs effectifs.
- Arrêt des suppressions d'emplois. Recrutement immédiat par concours des agents de toutes catégories nécessaires pour mener à bien les missions et combler les vacances d'emplois.
- Augmentation générale des salaires et des retraites. Augmentation immédiate du point d'indice à hauteur des pertes de pouvoir d'achat.
- Maintien du Code des pensions civiles et militaires. Retour à 37,5 annuités pour une retraite à taux plein.
- Maintien d'un zonage Nord-Sud pour l'affectation des agents EDRA et ALD dans les Hauts-de-Seine.

L'assemblée générale du SNADGI-CGT 92 Nord réunie à Nanterre le 6/11/2008 appelle les collègues dans tous les services à s'organiser pour recenser les revendications et les faire remonter afin d'exiger les réponses de l'administration.

Conséquences de la DLU sur les services de direction

es agents ne sont ni impatients ni pressés de voir la DLU ou les SIP se mettre en place. Cependant, ils se plaignent du déficit d'information quant aux conséquences des restructurations sur leur situation. C'est tout particulièrement le cas des agents des services de direction qui voient l'échéance du dépôt de demandes de mutations se rapprocher et souhaitent être informés.

Conformément au mandat, qui a été défini par l'assemblée générale de la section, le SNADGI-CGT a recensé les questions et demandes des collègues de la direction pour les soumettre à la direction à l'occasion du CTPS du 14 novembre. Quelques précisions supplémentaires ont été données lors du CTPS du 28 novembre. Nous reprenons ci-dessous les questions posées par les collègues et les réponses apportées par la direction lors de ces réunions.

Concernant le manque d'information:

Le Directeur, M. Bourgeon a déclaré qu'il était tributaire du calendrier national. Ainsi, la liste des SIP validés et la date prévue pour leur installation n'a été rendue publique par le ministre que courant octobre. Il reste de nombreux points sur lesquels la DG n'a pas effectué les arbitrages.

Quels seront précisément les services de direction concernés par le départ à Vanves?

Réponse: la validation des organigrammes DLU sera faite par la DG fin novembre/début décembre. Le directeur ne souhaite pas faire état de propositions qui ne seraient pas retenues par la centrale. Il a indiqué:

« Nous conservons le site de Vanves, c'est validé par la DG et nous allons le faire vivre avec un nombre d'agents équivalent à aujourd'hui et le pilotage de certaines divisions ». Les ressources (RH, logistique, immobilier, missions transverses) seront installées à Nanterre mais avec la possibilité de maintenir des antennes à Vanves. Des missions fiscales pourront être installées à Vanves, à Nanterre ou aux deux endroits.

Le directeur n'a pas voulu préciser davantage les propositions faites à la DG.

Quelle sera la situation des agents nommés "direction- Nanterre" si leur division/poste est délocalisée à Vanves?

Réponse: aucun agent ne sera déplacé contre son gré de Nanterre à Vanves ou inversement. L'organisation proposée permet de garder l'essentiel des agents là où ils sont même si le pilotage de la division change de lieu. Nous allons nous efforcer de faire en sorte que les agents puissent garder le même métier et rester au même endroit. Quelques agents (de l'ordre d'une dizaine) seront susceptibles de bouger et ceux qui le souhaitent pourront le faire, sur la base du volontariat.

Les agents concernés seront reçus par la direction avant le dépôt des mutations.

Les mouvements au sein des services de direction seront limités.

Les mouvements seront effectués en concordance avec les mouvements de mutation. Des priorités pour les agents qui souhaitent passer de Vanves à Nanterre ou l'inverse seront mises en place dans le cadre des mouvements de mutation.

Les agents concernés par les transferts de services seront-ils maintenus sur Nanterre, si oui , en poste de direction ou autre service?

Réponse: M. Bourgeon a répété le 28/11, que les agents susceptibles de bouger et qui ne le souhaiteraient pas « resteraient en tous cas en direction. « nous leur trouverons le point de chute qui leur conviendra le mieux ». Maintien géographique et maintien du « métier » signifie maintien à la direction.

Quelle sera la situation des agents ALD ou détachés ?

Réponse: les principes définis pour les agents titulaires de leur poste s'appliquent également aux agents ALD ou détachés à la direction, ils resteront à la direction s'ils le souhaitent.

S'il y a redéploiement des agents sur les postes de direction, les règles appliquées seront-elles les mêmes que pour les mutations ?

Réponse: voir réponses ci-dessus. Par ailleurs, les redéploiements au sein de la direction ne passent pas par les mouvements nationaux ou locaux de mutations.

Et les autres services ?

De nombreux agents issus d'autres services (BCR, BVG, BCFI, Domaines) font part de leurs interrogations voire de leurs inquiétudes quand à leur avenir dans le cadre de la DLU.

M. Bourgeon a précisé que la DLU concerne avant tout les services de directions et les SIP. La priorité de la direction porte sur ses services.

Ainsi concernant la BCR, la direction locale unique implique qu'il n'y ait qu'une seule brigade. Cela ne signifie pas pour autant implantation unique.

Selon le DSF, le maintien d'une antenne dans le sud du département peut être parfaitement justifié. « Ce qui est important c'est un pilotage unique ».

De la même façon, il n'est pas prévu à ce stade de réorganisation des BVG, brigades FI, DFE, domaines.

Affaire à suivre...

CDI-CDIF, chronique d'une catastrophe annoncée

a fusion CDI-CDIF entraîne le démantèlement du CDIF. Cette restructuration créé une situation critique à la fois sur les CDI fusionnés et sur le CDIF.

Elle pèse lourdement sur les charges et conditions de travail des agents des CDI comme de ceux du CDIF. Les missions foncières sont menacées .

Pour le SNADGI-CGT, il est clair que la préservation des missions foncières et des conditions de travail des personnels implique le rétablissement du bloc foncier et du CDIF et l'abandon de la fusion CDI-CDIF.

Réimplantation des emplois supprimés au CDIF (CTPS du 28/11/08).

Le projet de la direction : Il y a un an, la direction a décidé d'engager la fusion CDI-CDIF sur l'ensemble des sites des Hauts-de-Seine Nord. Le processus de démantèlement du CDIF a entraîné le transfert de postes vers les CDI. Avec le report de la fusion pour les sites d'Asnières, Courbevoie, Neuilly et Suresnes, les postes qui y ont été transférés au 1/9/08 sont réimplantés au CDIF au 1/9/09. Cela concerne un poste B et un poste C à Asnières, deux postes C à Courbevoie, un poste B à Neuilly et deux postes C à Suresnes.

Notre intervention lors du CTPS du 28/11: l'administration présente cette opération comme neutre : en quelque sorte, on réimplante les emplois supprimés et tout se termine bien. C'est oublier les conséquences sur les agents et les missions.

Nous avons également rappelé que la DSF avait supprimé un poste B, 2 postes de géomètres et un poste C au CDIF dans le cadre du « plan emplois » 2007. Ces postes doivent être réimplantés.

Dès à présent les moyens nécessaires doivent être donnés au CDIF afin qu'il puisse fonctionner et surmonter les difficultés entraînées par la fusion. C'est le sens de la lettre adressée au Directeur par les sections CGT, SNUI et les agents du CDIF. Cette lettre signée par tous les collègues présents décrit les difficultés auxquelles est confronté le CDIF et présente les revendications des agents (voir ci contre).

Réponses de la direction:

M. Bourgeon estime que la direction a appuyé le CDIF et les sites concernés par la fusion. Il souligne les gros efforts fait en matière de formation des agents des CDI. Il considère normal « que ce soit difficile, le basculement est récent ».

Ce n'est pas la première fois que nous entendons ces arguments mais nous constatons que la direction ne nie plus la réalité des difficultés auxquelles sont confrontés le CDIF et les CDI fusionnés. La direction mesure aussi les conséquences à venir sur les collectivités locales.

Les agents maintenus au CDIF depuis le 1/9/08, pourront s'ils le souhaitent rejoindre leur affectation début ianvier

M. Bourgeon a pris note des demandes d'effectifs supplémentaires et des renforts pour le CDIF. Le SNADGI-CGT ne manquera pas de suivre attentivement l'évolution de ce dossier.

Vote sur la réimplantation des emplois au CDIF: CGT, CFDT abstention. SNUI contre. Administration, pour.

Revendications présentées par les agents du CDIF et les sections CGT et SNUI.

- Le respect du souhait des agents maintenus au CDIF depuis le 1/9/08 de rejoindre l'affectation qu'ils ont obtenue.
- L'affectation en renfort d'un agent EDRA, maîtrisant la matière foncière, au CDIF.
- L'affectation au CDIF des effectifs nécessaires pour l'accomplissement de toutes les missions. En particulier, par l'affectation d'AAI stagiaires supplémentaires (par rapport au rebasculement des emplois transférés)
- 2 agents pour assurer les travaux pour la commune de Neuilly.
- La formation de ces agents aux missions foncières.
- Le recalibrage de la charge de travail représentée par la délivrance à 2 agents au lieu d'un agent à 90%.
- Un recentrage du travail des géomètres dans la mission technique du cadastre.
- Un appui permanent de la direction comme cela se fait dans d'autres DSF



Fusions et déménagements à Neuilly

es représentants du SNADGI-CGT sont intervenus à de nombreuses reprises pour interpeller la direction à partir des questions et problèmes soulevés par les collègues de Neuilly. Cela a été en particulier le cas lors du CTPS du 14 novembre (BVG, DFE, FI, cloisonnement compactus,...), lors de la réunion de présentation des plans d'installation des SIP du 24 novembre et à l'occasion du CTPS du 28 novembre. Ce dernier CTPS avait à son ordre du jour la fusion des CDI et SIE de Neuilly. Nous faisons ici le compte rendu de nos interventions.

Le projet de la direction : fusion au 1^{er} janvier 2009 des CDI de Neuilly Nord et Sud d'une part et des SIE de Neuilly Nord et Sud d'autre part. La fusion est réalisée à effectifs constants (sous réserve des décisions nationales et locales de suppressions d'emplois et de redéploiements pour 2009 qui seront connues en décembre). Le nouvel SIE de Neuilly comprendra trois sous-IFU tandis que le CDI comprendra quatre secteurs que la direction entend transformer en SIP en juillet 2009.

Intervention du SNADGI-CGT: il est clair que la mise en place de structures de grandes tailles est pour l'administration un moyen permettant de mieux absorber les suppressions d'emplois et l'augmentation des charges de travail des agents.

La fusion des 2 CDI et des 2 SIE de Neuilly conclut la restructuration qui a commencé par la suppression d'une implantation de la DGI sur cette commune avec la disparition du site de Neuilly-Sud. Celui-ci était particulièrement apprécié par les collègues qui y travaillaient.

L'installation dans le nouvel HDF a été réalisée à l'économie et les agents n'ont pas fini d'en subir les conséquences sur leurs conditions de travail : surface insuffisante pour accueillir la totalité des agents DGI et CP, pas de climatisation des locaux, escalier de secours qui fait fonction d'escalier principal, etc.

Aujourd'hui, la direction impose un deuxième déménagement aux collègues pour mettre en place des SIP Les SAID actuellement installés au 2ème étage sont censés descendre au 1er étage sans leurs dossiers tandis que la direction crée à leur place un pôle contrôle comprenant les ICE, la cellule CSP et la FI. Selon ce qui a été jusqu'à présent présenté aux organisations syndicales, l'administration prévoit d'installer 5 agents de la cellule CSP dans un bureau de 30m2. Lors de la réunion de présentation des plans, la direction a proposé d'élargir le bureau en utilisant la salle de documentation mitoyenne. Quelques heures plus tard après avoir constaté que la salle de documentation était occupée par des armoires compactus l'administration a démenti sa proposition sans en informer les représentants du personnel.

Nous avons dénoncé l'imprécision et l'improvisation constatées sur ce dossier tant au niveau de la direction qu'au niveau local. Cela aboutit à ce que des informa-

tions contradictoires circulent, ajoute à la confusion et créé le sentiment chez nos collègues que l'on se moque d'eux.

Nous avons demandé à la direction :

- De revoir la situation de la cellule CSP. Il n'est pas admissible d'entasser les collègues. Il faut trouver une solution qui convienne aux agents.
- De nous fournir les informations précises (plans mentionnant les surfaces, nombre d'agents par local, etc.) concernant ses projets.
- De réunir ensemble les collègues de Neuilly afin que ceux-ci disposent d'informations fiables et identiques et puissent donner leur point de vue sur les propositions de la direction.

Réponse de la direction :

Le DSF, M. Bourgeon, a répondu que tout le monde avait pu donner son avis mais que tout le monde ne pourrait être satisfait à 100%. Il y aura des arbitrages. M. Bourgeon a noté nos demandes. Il n'est pas convaincu que la formule consistant à réunir ensemble tous les agents soit la meilleure. En revanche, il a annoncé son intention de se rendre sur place dans le courant de la semaine du 8 décembre.

<u>Vote sur la fusion des CDI et SIE de Neuilly</u> : CGT, SNUI contre. CFDT abstention. Administration : pour.

BREVES:

Le transfert du recouvrement de la taxe professionnelle n'aura pas lieu en 2009 dans le 92 (même en cas de création de SIP).

La direction a présenté son *projet d'expérimentation* de la relance des déclarations de successions par le pôle enregistrement de Neuilly lors du CTPS du 28/11. En fait, l'expérimentation prépare un transfert de la gestion des successions. Le premier groupe de travail sera convoqué en janvier.

Badgeage Agora: la direction a formellement démenti qu'à l'occasion du passage sous Agora, le débit maximum serait ramené à 6 heures au lieu de 12 le 15 du mois.

Une *deuxième pointeuse* va être installée à Nanterre Tivoli suite à notre demande.